

# RÈGLES DE PART FRANÇAISE

applicables à l'Assurance-Crédit, l'Assurance Change, l'Assurance Cautions et l'Assurance Préfinancements (risque exportateur)

	MONTANT DU CONTRAT D'EXPORTATION < 400 M€	MONTANT DU CONTRAT D'EXPORTATION ≥ 400 M€
ENTREPRISE DONT LE CA EST < 150 M€	Montant garanti maximisé*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Part française &lt; à 50 % du montant de la part rapatriable</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ limitation du montant garanti à deux fois la part française*</li> </ul> </li> <li>• <b>Possibilité de moduler le montant garanti à la hausse ou à la baisse</b> en fonction de l'intérêt industriel du contrat, des enjeux macro-prudentiels, etc.</li> <li>• <b>Avis de la Direction Générale du Trésor requis systématiquement</b></li> </ul>
ENTREPRISE DONT LE CA EST ≥ 150 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Part française &lt; à 50 % du montant de la part rapatriable</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ limitation du montant garanti à deux fois la part française*</li> </ul> </li> <li>• <b>Possibilité de moduler le montant garanti à la hausse ou à la baisse</b> en fonction de l'intérêt industriel du contrat, des enjeux macro-prudentiels, etc.</li> <li>• <b>Avis de la Direction Générale du Trésor requis systématiquement</b> lorsque la part française est &lt; à la part étrangère</li> </ul>	

\* Dans la limite des règles de l'Arrangement OCDE

La règle de limitation du montant garanti ne s'applique pas aux contrats structurés en financement de projet, ni aux contrats relevant du secteur aéronautique ou nucléaire. Dans tous les cas, pour être éligible à la garantie, la part française doit représenter au minimum 20 % du montant du projet/contrat d'exportation.

**Bpifrance Assurance Export**

Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances  
 SAS au capital de 30 000 000 euros - 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308  
 Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01 - [bpifrance.fr](http://bpifrance.fr)